

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2014

Présents :

Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique PILLARD, Mathieu JACQUINOD, Sébastien JERDELET, Marie-Christine POCHET, Florence CARTANT, Cédric GRIVET, Rémi MOLLON, Alexandra MOLLON

Excusés : Raphael CASTIGLIA, Gabriel PILLET, Laurent SAINT CYR

Excusée représentée : Annie POLTANI donne pouvoir à Monique TOMADON

Secrétaire de séance : Marie-Christine POCHET

1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2014 -

Le compte rendu de la séance précédente du 10 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

2 – Finances

Décision modificative n° 5

Le maire présente la décision modificative n° 5 au budget général sections fonctionnement et investissement :

Du compte D 61523 Entretien voies et réseaux	621 €
Au compte D 73925 Fonds de péréquation intercommunal et communal	621 €
Extension du columbarium :	
Du compte D 2313-140 Réhabilitation de la cure	5000 €
Au compte D 2116-112 Aménagement du cimetière	5000 €

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité

Remboursement de frais de mission

Le maire informe le conseil municipal que Messieurs BRIQUE et DA SILVA ont procédé à l'acheminement du nouveau véhicule communal depuis St Quentin la Poterie et que cette mission a engendré des frais d'autoroute, de carburant et de repas dont il présente les justificatifs pour un montant de 122,45€ (Daniel BRIQUE) et 16,70€ (Dominique DA SILVA)

Le conseil municipal accepte de rembourser à Messieurs BRIQUE et DA SILVA les frais mentionnés ci-dessus.

Dématérialisation des marchés publics

Le maire rappelle les obligations imposées aux personnes publiques en matière de dématérialisation de marchés publics dont la passation doit être effectuée dans le cadre d'une procédure formalisée et expose que ces dispositions nécessitent la mise en place d'une organisation adaptée.

Il détaille le projet de constitution d'un groupement de commandes avec pour coordonnateur désigné la Communauté de communes du Pays Bellegardien afin de mutualiser les coûts de fonctionnement et d'utilisation des procédures dématérialisées dont il s'agit et présente le projet de convention constitutive correspondant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer pour une durée de 5 années au groupement de commandes dénommé "B.B. Démat." constitué sous la coordination de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, entre celle-ci et les autres collectivités territoriales membres et établissements publics intercommunaux volontaires présents dans le Pays Bellegardien, dans le cadre de l'utilisation d'une plateforme commune en matière de dématérialisation des procédures de marchés publics.

3 – Personnel

Le Maire explique qu'en raison de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et à l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant les services périscolaires, il convient de réorganiser ces services communaux.

Il propose donc de supprimer les deux emplois d'adjoint d'animation 2^{ème} classe non titulaires de 7.95 heures (durée hebdomadaire annualisée) et de créer deux emplois similaires d'une durée de 10.60 heures et de supprimer l'emploi d'adjoint d'animation 2^{ème} classe non titulaire de 14 heures (durée hebdomadaire annualisée) et de créer un emploi similaire d'une durée de 20.25 heures. De même, suite à l'ouverture de l'école le mercredi matin et donc de besoins supplémentaires en heures de ménage, il propose de supprimer l'emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe de 16 heures (durée hebdomadaire annualisée) et de créer un poste similaire d'une durée de 16.60 heures

Le conseil municipal accepte les propositions du maire, fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité et autorise le maire à procéder aux déclarations de vacances de poste.

4 – Création d'une commission communale sécurité routière

Le maire expose qu'afin d'améliorer la sécurité routière dans le village il conviendrait de créer une commission municipale supplémentaire. Les élus désignés pourraient ainsi étudier les mesures à prendre pour renforcer la sécurité dans le village (stationnement, vitesse, infractions diverses, prévention, formation, etc. ...).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer une commission « sécurité routière » et de procéder à l'élection de ses membres. Ont été respectivement élus par 12 voix sur 12 votants au 1^{er} tour de scrutin : Mme MOLLON Alexandra, Mme CARTANT Florence, M. GRIVET Cédric, M. JACQUINOD Mathieu, M. SAINT-CYR Laurent

5 – Désignation des membres à l'association du Comité des fêtes

Le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner quatre conseillers municipaux pour faire partie du comité des fêtes.

Ont été respectivement élus membres du comité des fêtes de la commune de Confort par 12 voix sur 12 votants au 1^{er} tour de scrutin : Mme MOLLON Alexandra, Mme POCHE Marie-Christine, M. JERDELET Sébastien, M. DA SILVA Dominique

6 – Reconduction de la convention avec la préfecture pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Par délibération du 5 octobre 2011, le Conseil Municipal avait décidé de s'engager dans la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. Puis, par délibération du 5 décembre 2012, le conseil municipal avait décidé d'étendre ce procédé aux actes budgétaires.

Le maire informe l'assemblée que cette convention arrive à échéance au 31 octobre 2014 et qu'il conviendrait de prolonger la convention par la signature d'un avenant.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la poursuite de la télétransmission des actes au contrôle de légalité et autorise le maire à signer l'avenant avec la préfecture de l'Ain reconduisant pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction la télétransmission des actes (administratifs et budgétaires) au contrôle de légalité.

7 – Urbanisme

Droit de préemption urbain : vente DA SILVA / FAURE et vente TURCHET / PASQUALIN : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption

8 – Rentrée scolaire 2014

La commission scolaire rend compte de la rentrée des classes. 73 élèves sont répartis dans les 3 classes avec la répartition suivante :

Classe du haut (CE2, CM1, CM2) : 26 élèves

Classe du bas (petite et moyenne sections + 7 grandes sections) : 24 élèves

3^{ème} classe (CP, CE1 et 5 grandes sections) : 24 élèves.

9 – Travail des commissions

Un point est fait sur l'avancée du travail des commissions 06 patrimoine et culture (journal, site internet) et 07 associations et manifestations (comité des fêtes, organisations passées et à venir).

Décisions du maire

2014 – 02 contrat d'assurance automobile auprès de la société AVIVA pour le nouveau véhicule communal

2014 – 03 Travaux de la cure (marché à procédure adaptée) lot 11 carrelage avenant au marché (entreprise Solsystem) – 2316,36€

Fin de séance à 20 heures

Le maire,
Michel JERDELET

